



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

De quoi ai-je besoin pour
faire ma demande en ligne ?

Du 30/06/2020 au 02/07/2020

- **Identifiant et mot de passe** de mon compte Education nationale (ATEN) fournis par mon établissement ou de mon compte France Connect
- **Mon adresse de messagerie**

Mes choix d'options pour mon enfant

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :
<https://teleservices.ac-dijon.fr/ts>

J'accède à la rubrique « Inscription »

Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant est affecté avant de commencer l'inscription dans cet établissement

2

Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement

Ma fiche de renseignements

3

Je vérifie mes renseignements ainsi que ceux de mon enfant (identité, coordonnées) et je les modifie si nécessaire.

Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

Validation de l'inscription

4

Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement

5

Si l'établissement le propose, j'accède à la liste des documents à fournir en complément. Certains peuvent être téléchargés.

Les dates et modalités de leur transmission au lycée sont précisées.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable. Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur www.education.gouv.fr/inscription-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.